

**CODE ARTICLE: 1783010****Filtre aluminium RD40 A2P3**

Le filtre A2P3 fait partie de la vaste gamme de filtres pour la protection contre de nombreux gaz, vapeurs et/ou particules dans une multitude d'applications.

La gamme Honeywell offre une protection de haute qualité et une durée prolongée d'utilisation.

Les filtres de cette gamme RD40 Honeywell sont testés par rapport aux normes européennes EN14387, EN148 et/ou EN143.

Présentation générale**Numéro de référence**

1783010

Gamme

Appareils de Protection Réutilisables Filtrants Réutilisables

Marque

Sperian

Marque anciennement connue sous le nom de

FERNEZ by Willson

Industrie

- Industrie

Utilisation du produit

À utiliser avec un masque complet équipé d'un raccord RD40.

- Pour une protection contre les gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est supérieur à 65 °C, les particules solides et liquides.

Caractéristiques & Avantages**Caractéristique**

- Le boîtier en aluminium permet de détecter facilement les dommages dus à des chocs externes, pour une sécurité accrue.

Caractéristique

- Les exigences de performance contre les gaz et les particules sont nettement supérieures aux normes définies, pour une excellente efficacité de filtration sur une durée prolongée.

Caractéristique

- Le filtre est constitué de charbon de noix de coco de haute qualité, et également traité pour une absorption optimale des gaz.

Caractéristique

- La structure spécifique du boîtier permet une faible résistance respiratoire afin d'optimiser le confort de l'utilisateur.

Caractéristique

- Positionnement bas afin de ne pas réduire le champ de vision.

Caractéristique

- Conditionnement individuel.

Caractéristique

- Doté de bouchons de sécurité aux deux extrémités pour un stockage sûr (durée de stockage allant jusqu'à 6 mois après ouverture).

Descriptif technique

Filtres et cartouches

Norme

- Raccord RD40 conformément à la norme EN 148 - Filtres à particules pour appareil à pression négative (EN143) - EN14387 (Filtres anti gaz, vapeur et/ou combiné pour des appareils respiratoires à pression négatives et Filtres AX) - Conforme aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE (Équipements de protection individuelle), appartient à la Catégorie CE III et porte un marquage CE, suivi par l'identification de l'organisme de certification (0194) chargé du contrôle de la qualité (conformément à l'article 11B)

Type de protection

Combination

Type de connexion

RD40

Niveau de protection

P3 Class 3

Matériau

alliage spécial d'aluminium avec revêtement en PE. Charbon de bois de haute qualité, activé. Ø 106mm

Certifications

EPI catégorie CE

12

Assurance qualité

ISO 9001 / 2000

Numéro de certificat CE

0070-003-079-12-98-0128

Attestation CE

EC Attestation

Numéro d'attestation

0070-003-079-12-98-0128

Informations complémentaires

Manuel d'utilisation

User Manual Filters

Maintenance

Cycle de vie

Dépend de la capacité d'absorption, de la concentration de contaminant et de la respiration de l'utilisateur.

Information de stockage

5 ans à compter de la date de fabrication.

6 mois après ouverture.

The filter must be stored in a safe from the moisture and sunlight to a temperature between -20° C and +50 °C

Instructions d'entretien

Contrôles avant utilisation

Les utilisateurs doivent

- S'assurer que le niveau de protection offert par le masque respiratoire est suffisant pour le type et la concentration de contaminant(s) dans la zone de travail.
- Respecter la durée de vie indiquée sur le filtre.
- Vérifier les points d'étanchéité.

Limites d'utilisation

- À utiliser uniquement par un personnel formé et qualifié.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'atmosphère contient un volume d'oxygène inférieur à 17 %.
- Ne pas utiliser avec des gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est inférieur à 65 °C.
- Après utilisation, un filtre ouvert doit être correctement reconditionné avec ses bouchons s'il est susceptible d'être réutilisé.

Il doit être remplacé dans un délai de 6 mois après ouverture.

- Si un utilisateur identifie une fissure au niveau du filtre en sentant une odeur/un goût de gaz, il doit être remplacé immédiatement.
- Si la résistance respiratoire du filtre augmente de manière significative, il doit être remplacé.
- Des précautions particulières doivent être prises dans les environnements Atex.
- Un filtre dont la masse est supérieure à 300 g ne doit pas être monté directement sur les demi-masques.

Traitement des filtres usagés

- Le filtre doit être éliminé conformément aux réglementations locales relatives à l'élimination des déchets.

Conditionnement

Code EAN

7312557830102

Étui de conditionnement individuel spécial

12 x 12 x 9

Boîte de stockage de conditionnement spéciale

60 x 24 x 23

Unité de mesure

CM

Quantité par boîte/kit/étui

Poids unitaire 392gr

Quantité par carton

50 unités Poids Brut 19,58 kg

CERTIFICATION CE

Avenue de Bourgogne
B.P. n° 27
54501 Vandœuvre Cedex
Téléphone : 83 50 20 00
Télécopie : 83 50 21 03
SIRET : 775 671 456 00058
NAF : 731 Z

Siège social
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 40 44 30 00

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

attribue

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

n° 0070-003-079-12-98-0128

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

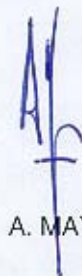
- dénomination : Filtre combiné
- marque commerciale, type : Filtre 250 A2 P3 référence 1783010
- fabricant : Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU
- demandeur de l'attestation : BACOU SA - division FERNEZ
Z.I. PARIS NORD II
13, Rue de la Perdrix
BP 50398
95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés à la page 2/2 de cette attestation.

Le 28 Décembre 1998,

P. le Directeur Général

Le Chef du Service Machines et Dispositifs de Protection,



A. MAYER

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc....).

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2, et 2/2

Description

Appareil filtrant les gaz et les particules solides et liquides en boîtier aluminium avec un couvercle en plastique. Le boîtier est muni d'un filetage mâle standard Rd 40 conforme à EN148-1 permettant de le raccorder à une pièce faciale masque complet ou demi-masque.

Le filtre est équipé de deux bouchons avec pattes de scellement rompues lors de la première mise en service.



Photographie de l'équipement

Domaine et limites d'emploi

L'appareil "Filtre 250 A2 P3 " référence 1783010 est un appareil de protection respiratoire contre les particules solides et liquides type P3 conformément à la norme EN143 et aux exigences particulières du domaine nucléaire, et les gaz de type A classe 2 définis par la norme EN141, qui peut être utilisé avec des pièces faciales masques complets ou demi-masques.

Cet appareil ne peut être utilisé que dans des lieux suffisamment ventilés dont l'atmosphère - non explosive - contient au moins 17% d'oxygène.

Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi du numéro d'identification de l'organisme qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur une étiquette collée sur le corps de l'appareil.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI .

Les résultats sont consignés dans le rapport d'examen INRS n° 98RE20501468.



Déclaration de conformité CE

Le fabricant ou le fournisseur agissant en qualité de représentant légal au sein de la Communauté européenne:

Honeywell Safety Products Europe

Déclare que l'Équipement de Protection Individuelle décrit ci-dessous est conforme aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE:

Désignation: Filtre aluminium RD40 A2P3

Référence: 1783010

Norme(s): EN141

Cet EPI fait l'objet du certificat d'examen CE ci-dessous, n °:

0070-003-079-12-98-0128

Délivré par:

INRS

Fait en Villers-Cotterêts, le 06/11/2019

Par: P. MARGERIT

Division: Protection respiratoire

Pascal MARGERIT

ZI Paris Nord II 33, rue des Vanesses BP 50288 95958 Roissy CDG France

Tel: +33 (0) 49 90 79 79 Fax: +33 (0)1 49 90 79 80

www.honeywellsafety.com